

**PROCÈS-VERBAL DE LA 354^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉE AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI
10 SEPTEMBRE 2025, À 19H00.**

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre
de secrétaire d'assemblée.

2025-354-1 Ouverture de la séance

À 19H01, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2025-354-2 Administration générale

2025-354-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du
jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 et qu'il s'en déclare
satisfait.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-09-601 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en
reportant toutefois les points 4.3, 5.3 et 5.4.

- 1. **Ouverture de la séance**
- 2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption — Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs,
prélèvements et salaires versés

- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Localité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
- 2.6 Adoption — Règlement no. 2025-026 modifiant le règlement numéro no. 2025-024 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »
- 2.7 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-027 relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la localité de Radisson »
- 2.8 Adoption — Mise à jour de l'échelle salariale des employés de la Localité
- 2.9 Autorisation — Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil local
- 2.10 Autorisation — Service de premiers répondants et premiers répondants élargis — route Billy-Diamond

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'août 2025
- 3.2 Autorisation — Embauche de pompier à temps partiel au sein de la Brigade de la sécurité incendie de la Localité de Radisson
- 3.3 Démission d'un pompier au sein de la Brigade de la sécurité incendie de la Localité de Radisson monsieur — Frédéric Biard
- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2025
- 3.2 Autorisation — Ajustement des salaires des pompiers de la localité de Radisson
- 3.3 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-028 relatif à la « Politique d'assignation temporaire »
- 3.4 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-029 relatif à la « Politique de conduite de véhicule de la Localité de Radisson»
- 3.5 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-030 relatif à la « Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson»

4. Transport

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2025
- 4.2 Autorisation — Location du chargeur (loader) Develon DL250-7 (2023)
- 4.3 **Acceptation — Soumission pour l'excavation au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) — reporté**
- 4.4 Autorisation — Règlement des travaux supplémentaires et ajustement de facture à l'entreprise RoyHydraulmec

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour les mois d'août 2025
- 5.2 Dépôt du rapport d'intervention — Usine de traitement d'eau — d'août 2025
- 5.3 **Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalisis pour la préparation des plans et devis du panneau électrique de l'usine de surpression d'eau potable — reporté**
- 5.4 **Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalisis pour l'implantation d'un système d'automatisation à l'usine de surpression d'eau potable— reporté**
- 5.5 Autorisation — Nomination de Mme Hafsia Boughanmi à titre de chargée de projets en ingénierie et inspectrice municipale
- 5.6 Autorisation de paiement — Fourniture et installation de venturies en acier inoxydable à l'usine de filtration
- 5.7 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Remplacement équipement en fin de vie
- 5.8 Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à VO3 inc. — Mise à niveau du système de traitement d'eau potable

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement,

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2025
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-031 remplaçant le règlement 74 sur les animaux de compagnie dans la Localité de Radisson
- 7.3 Nomination et désignation d'un contrôleur pour l'application du règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de septembre 2025
- 8.2 Dépôt du rapport d'activités — Service des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire — Août 2025
- 8.3 Autorisation — Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme nouveaux horizons pour les aînés 2025-2026
- 8.4 Autorisation — Embauche de surveillants / surveillantes de piscine à temps partiel

- 8.5 Autorisation — Participation aux clubs de lecture Club de lecture Caribouquine – Les petits caribous
- 9. Affaires diverses
- 10. Période de questions
- 11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.2 Adoption — Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance d’ajournement de la 353^{ème} séance ordinaire du 13 août 2025 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-602 **D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance d’ajournement de la 353^{ème} séance ordinaire du 13 août 2025, tenue le 27 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-603 **D’APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 310 369,66 \$ au 31 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2025-354-2.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Localité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes et à l'avis public donné le 29 août 2025, le directeur général et greffier dépose le rapport financier 2024 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

2025-354-2.6 Adoption — Règlement no. 2025-026 modifiant le règlement numéro no. 2025-021 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a adopté le règlement no. 2025-024 relatif à la politique de gestion des ressources humaines (RH), afin d'encadrer les conditions de travail et la rémunération des employés de la Localité ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications afin de préciser les modalités d'établissement des horaires, la définition et le calcul du temps supplémentaire, ainsi que les règles relatives à la rémunération applicable ;

ATTENDU QUE le projet de règlement no. 2025-026 vise également à introduire un nouvel article encadrant l'ordre de calcul des heures travaillées, la prise en compte des jours fériés, des vacances et des heures variables dans l'évaluation des droits au temps supplémentaire ;

ATTENDU QUE ces ajustements visent à assurer une gestion équitable, uniforme et conforme aux normes et pratiques généralement reconnues.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-604 QUE les membres des conseil local de la Localité de Radisson **ADOPTENT** le règlement no. 2025-026 modifiant le règlement no. 2025-021 relatif à la politique de gestion des ressources humaines (RH).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.7 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-027 relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la localité de Radisson »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller, Aurèle Gravel, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no. 2025-027, relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la localité de Radisson ».

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller Aurèle Gravel, dépose une copie du projet de règlement no. 2025-027.

Objet du règlement :

Le règlement no. 2025-027 a pour objet d’adopter la Politique de remboursement des dommages aux biens de la Localité de Radisson, qui encadre :

- Les responsabilités et obligations des citoyens ou entreprises en cas de dommages causés aux biens municipaux ;
- Les responsabilités et obligations de la Localité ou de ses employés en cas de dommages causés aux biens privés ;
- Les procédures de constat, d’évaluation, d’avis écrit, de remboursement et de recours légal en cas de défaut de paiement ;
- Les délais de réclamation, la communication avec l’assureur via le Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James et les exceptions applicables (force majeure, événements autorisés).

Le présent projet de règlement vise à assurer la transparence, l’équité et la protection des biens municipaux et privés, tout en clarifiant les responsabilités et les recours possibles pour toutes les parties concernées.

2025-354-2.8	Adoption — Mise à jour de l’échelle salariale des employés de la Localité
--------------	---

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson souhaite assurer une gestion équitable et transparente des ressources humaines, en harmonie avec les bonnes pratiques de gouvernance municipale ;

ATTENDU QUE l’échelle salariale doit être mise à jour afin de refléter les ajustements nécessaires en tenant compte des responsabilités, des tâches propres à chaque fonction ainsi que des normes et conditions applicables ;

ATTENDU QUE cette révision vise à maintenir la compétitivité de la Localité de Radisson comme employeur, tout en favorisant l’attraction, la mobilisation et la rétention du personnel qualifié ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a présenté au conseil local une proposition d’échelle salariale révisée, préparée en tenant compte de l’équité interne et de la réalité du marché de l’emploi régional.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-605

QUE les membres du conseil local de la Localité de Radisson **ADOPTENT** la mise à jour de l’échelle salariale de la Localité de Radisson telle que présentée en annexe à la présente résolution ;

QUE le conseil local **CONFIRME** que la grille révisée s’applique à l’ensemble des fonctions identifiées, conformément aux montants indiqués dans l’échelle salariale annexée ;

QUE l'échelle salariale révisée **FASSE PARTIE INTÉGRANTE** de la présente résolution et constitue dorénavant la référence officielle en matière de rémunération des employés de la Localité de Radisson ;

QUE la présente mise à jour **ENTRE EN VIGUEUR** le 1^{er} janvier 2026 et qu'elle soit appliquée de manière uniforme à tous les employés concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.9	Autorisation — Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil local
--------------	---

ATTENDU QUE la résolution numéro R2024-12-314 adoptée le 4 décembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'à compter de 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et jusqu'à l'assermentation de la majorité des candidats élus, le conseil local ne peut siéger que dans un cas de force majeure nécessitant son intervention ;

ATTENDU QUE le scrutin de l'élection générale municipale est fixé au dimanche 2 novembre 2025, de sorte que la période d'interdiction de siéger débute le jeudi 2 octobre 2025 à 16 h 30 et se termine dès que la majorité des conseillers élus auront prêté serment ;

ATTENDU QU'une séance ordinaire du conseil local était prévue le mercredi 8 octobre 2025, soit après le début de la période d'interdiction, ce qui rend sa tenue invalide en vertu de la loi ;

ATTENDU QU'il y'a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil local pour respecter les dispositions légales applicables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-606	QUE la séance ordinaire initialement prévue le 8 octobre 2025 soit déplacée le 1 ^{er} octobre 2025, à 19H00 à « la salle communautaire de la Localité de Radisson », située au 171 avenue Des groseillers ;
---------------------	---

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par directeur général et greffier conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-2.10	Autorisation — Service de premiers répondants et premiers répondants élargis — Route Billy-Diamond
---------------	--

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 11 août 2025 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSS-BJ), sollicitant l'intérêt formel de la Localité de Radisson relativement à la mise en place d'un service de premiers répondants ou de premiers répondants élargis sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Localité de Radisson de contribuer à la sécurité et au bien-être des citoyens et usagers de la route Billy-Diamond ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que les membres du Conseil local manifestent leur intérêt à collaborer avec le CRSSS de la Baie-James, la Localité de Radisson ne dispose pas, à l'heure actuelle, des ressources humaines et organisationnelles nécessaires pour assurer la mise en place ou la gestion directe d'un tel service ;

CONSIDÉRANT QUE, la rareté de la main-d'œuvre, la taille réduite de la population locale et le contexte géographique particulier limitent la capacité de la Localité à prendre en charge des responsabilités supplémentaires dans ce domaine.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-607

QUE les membres du Conseil local de Radisson expriment leur ouverture à collaborer avec le CRSSS de la Baie-James afin de soutenir les démarches visant à assurer la continuité et la qualité du service de premiers répondants ;

IL EST TOUTEFOIS RÉSOLU que la Localité de Radisson confirme qu'elle n'a pas la capacité opérationnelle pour agir comme organisme porteur ni pour conclure directement une entente de gestion du service de premiers répondants, et invite le CRSSS de la Baie-James à identifier, en partenariat avec les acteurs du territoire, l'organisme ou la structure la mieux adaptée pour assumer ce rôle ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au CRSSS de la Baie-James à titre de réponse officielle à sa demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-3	Sécurité publique
2025-354-3.1	Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2025
Le rapport d'activité du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2025 est déposé, accompagné des prévisions de dépenses pour le mois de septembre 2025.	

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

- R2025-09-608

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie ;

QUE le conseil local approuve, pour le mois de septembre, un budget de 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-3.2

Autorisation — Ajustement des salaires des pompiers de la localité de Radisson

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson reconnaît l'importance de maintenir une rémunération compétitive et équitable pour les pompiers et les membres du personnel de soutien afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des services d'incendie ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, ainsi que le directeur de Service de sécurité incendie, M. Hugo Bondu, ont recommandé un ajustement des salaires afin de refléter la responsabilité et l'expertise de chacun.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

- R2025-09-609

QUE le Conseil local **APPROUVE** les nouveaux taux horaires pour le personnel des services incendie de la Localité de Radisson comme suit :

 - **Officier** : 30,00 \$/h
 - **Pompier** : 27,00 \$/h
 - **Formation** : 23,00 \$/h
 - **Auxiliaires** : 22,00 \$/h

QUE ce Conseil **AUTORISE** le directeur général à mettre en œuvre ces ajustements à compter de la prochaine période de paie, et à apporter toute correction administrative nécessaire pour assurer l'application effective des taux mentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-3.3

Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-028 relatif à la « Politique d'assignation temporaire »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller, Aurèle Gravel, qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil local de Radisson.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Aurèle Gravel dépose une copie du projet de règlement no. 2025-028.

Objet du règlement :

La Politique d'assignation temporaire adoptée par le Conseil local vise à encadrer le retour progressif au travail des employés ayant subi une lésion professionnelle.

Cette politique s'appuie sur les articles 179 et 180 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)* et permet :

- De maintenir le lien entre l'employé blessé et son milieu de travail ;
- De favoriser sa réadaptation physique et psychologique ;
- D'assurer la continuité de son salaire et de ses avantages sociaux ;
- D'offrir à l'employeur une meilleure planification des ressources humaines.

La politique prévoit que l'assignation temporaire sera proposée en fonction des limitations médicales de l'employé et des possibilités organisationnelles de la Localité de Radisson.

2025-354-3.4	Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-029 relatif à la « Politique de conduite de véhicule de la Localité de Radisson »
--------------	---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère, Suzanne Pelletier, qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil local de Radisson, soit le règlement no. 2025-029, relatif à la « Politique de conduite de véhicule de la Localité de Radisson ».

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère, Suzanne Pelletier dépose une copie du projet de règlement no. 2025-029.

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour objet d'adopter la Politique de conduite de véhicule de la Localité de Radisson, laquelle :

- Définit les responsabilités et obligations de toute personne appelée à conduire un véhicule municipal ;
- Établit des règles de sécurité et de prévention pour la protection des conducteurs, passagers et usagers de la route;
- Précise les obligations en matière de permis, d'inspection, de déclaration d'incidents et de respect du Code de la sécurité routière ;
- Prévoit un engagement écrit des conducteurs et les mesures disciplinaires en cas de non-respect ;
- Contribue à promouvoir une culture de sécurité, de respect et de professionnalisme dans l'utilisation des véhicules municipaux.

Le règlement prévoit que tous les employés et personnes autorisées à conduire un véhicule municipal doivent se conformer à cette politique, afin d'assurer la sécurité et la conformité aux normes légales et municipales.

2025-354-3.5 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-030 relatif à la « Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson»

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Manon Provencher, qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil local de Radisson, no. 2025-030 relatif à la « Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson »

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère Manon Provencher, dépose une copie du projet de règlement no. 2025-030.

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour objet d'adopter la Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson. Cette politique vise à :

- Prévenir les risques associés à la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires ;
- Assurer la sécurité des employés et de toute autre personne dans les lieux de travail et lors de l'utilisation des véhicules ou équipements de la Localité ;
- Préciser les rôles, responsabilités et obligations des employés et de la direction concernant la consommation de substances pouvant affecter les facultés ;
- Établir les mesures de dépistage, d'évaluation, d'accommodement, ainsi que les mesures disciplinaires en cas de non-respect de la politique ;
- Protéger l'image et l'intégrité de la Localité de Radisson.

2025-354-4 Transport

2025-354-4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2025

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de septembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-610 D'APPROUVER, pour le mois de septembre, un budget de 40 000 \$, les taxes en sus, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

ATTENDU QUE le Loader actuel, datant de l'année 2000, est fortement usé et en mauvais état, que les coûts de réparation dépassent les limites raisonnables et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement ;

ATTENDU QUE la compagnie Machinerie St-Pierre propose un Loader sur roues Develon DL250-7, année 2023, muni d'un *Quick Attache* compatible, lequel répond adéquatement aux besoins actuels de la Localité ;

ATTENDU QUE Machinerie St-Pierre a présenté une soumission comprenant les deux options suivantes :

- **Option 1** : location mensuelle à 8 785,00 \$/mois (minimum 6 mois, livraison incluse);
- **Option 2** : location avec rachat sur 48 mois à 3 757,91 \$/mois et valeur de rachat de 59 995 \$, prix d'achat direct 204 995 \$;

ATTENDU QUE l'Option 2, avec location et rachat sur 48 mois, générerait un coût total de 180 379,68 \$, plus taxes applicables, dépassant le seuil d'affichage public de 133 800 \$;

ATTENDU QUE le Conseil local a analysé le coût total et les avantages comparatifs des options d'achat et de location ;

ATTENDU QUE le Conseil local juge urgent de disposer d'un Loader fonctionnel en raison de la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-09-611

DE PROCÉDER à la location temporaire, pour une durée minimale de six (6) mois, du chargeur sur roues Develon DL250-7 (2023), incluant le Quick Attache compatible et la livraison à Radisson, conformément à la soumission de Machinerie St-Pierre (Option 1), au coût mensuel de 8 785,00 \$, livraison incluse.

ET DE MANDATER le directeur général et greffier pour signer tous les documents nécessaires et effectuer les démarches administratives afin de finaliser cette location temporaire ;

ET DE RÉSERVER le budget nécessaire pour couvrir les paiements mensuels pendant la période de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro R2025-04-453, le conseil local a autorisé l'octroi d'un mandat à l'entreprise RoyHydraulmec pour la réalisation de travaux de réparation mécanique sur les véhicules et équipements de la Localité, conformément à l'offre de service déposée le 3 avril 2025, pour un montant de 17 940 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro R2025-09-583, le Conseil local de Radisson a autorisé le paiement à l'entreprise RoyHydraulmec de la facture no 12093, datée du 11 juin 2025, pour un montant de 17 825 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local a également décidé de ne pas donner suite à la facture no 12149, datée du 9 juillet 2025, pour un montant de 17 595 \$ avant taxes, puisque la somme facturée dépassait le montant autorisé par le Conseil et que ce dépassement n'avait pas été préalablement approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise RoyHydraulmec a fait parvenir à la Localité un justificatif du dépassement et a sollicité du conseil le paiement des travaux.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-612

D'ACCEPTER le justificatif reçu de l'entreprise RoyHydraulmec concernant le dépassement ;

D'AUTORISER le paiement à RoyHydraulmec de la facture numéro 12149 datée du 9 juillet 2025 pour un montant total de 17 595 \$ avant taxes ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-5

Hygiène du milieu

2025-354-5.1

Dépôt du rapport de l'eau potable pour le mois d'août 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuels relatif à la qualité de l'eau potable pour les mois d'août 2025.

2025-354-5.2

Dépôt du rapport d'intervention — Usine de traitement d'eau — Août 2025

Le rapport d'intervention de l'usine de traitement de l'eau pour le mois d'août 2025 a été déposé. Les membres du conseil local en prennent connaissance et assureront son suivi au besoin.

2025-354-5.3 Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalisation pour la préparation des plans et devis du panneau électrique de l'usine de surpression d'eau potable

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-354-5.4 Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalisation pour l'implantation d'un système d'automatisation à l'usine de surpression d'eau potable

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-354-5.5 Autorisation — Nomination de Mme Hafsia Boughanmi à titre de chargée de projets en ingénierie et inspectrice municipale

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite garantir la planification de relève et la continuité dans le suivi des projets techniques, en s'assurant que les responsabilités actuellement supervisées par M. Pichette soient transférées de façon progressive et structurée ;

ATTENDU QUE monsieur Pichette, responsable actuel du suivi de plusieurs projets techniques, a recommandé que Mme Hafsia Boughanmi assume progressivement le rôle de relève afin d'assurer la continuité et l'efficacité du suivi des projets d'ingénierie et des travaux d'infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE Mme Hafsia occupe actuellement le poste d'inspectrice en bâtiment et environnement au sein de la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE Mme Hafsia possède la formation et l'expérience nécessaires en ingénierie et a été initiée aux différents plans et projets d'infrastructures municipales, ce qui lui permet d'assurer efficacement la coordination et le suivi des projets ;

ATTENDU QUE les projets d'immobilisation à venir concernent notamment :

- La mise à niveau des étangs aérés ;
- Mise aux normes - Station de surpression d'eau potable (panneau électrique et automatisation) ;
- La mise en fonctionnement du système de désinfection UV ;
- L'optimisation de la communication entre l'interface de l'usine de filtration et l'analyseur de chlore.

ATTENDU QUE l'ajout de ces responsabilités justifie la création d'un poste combiné permettant à Mme Hafsia d'assurer à la fois le suivi des projets techniques et les fonctions d'inspection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

- R2025-09-613

DE NOMMER Mme Hafsia à titre de chargée de projets en ingénierie et inspectrice municipale, incluant la responsabilité du suivi et de la coordination des projets d'infrastructures municipales ;

DE RECONNAÎTRE que cette nomination s'appuie sur les recommandations de M. Pichette et vise à assurer une relève compétente et durable pour le suivi des projets d'infrastructures municipales ;

DE REMERCIER chaleureusement M. Pichette pour son accompagnement constant auprès des employés de la Localité, ainsi que pour sa contribution déterminante au développement, au suivi et à la réalisation de nombreux projets d'immobilisation, notamment dans les secteurs de l'eau potable et des eaux usées, au cours des dernières années ;

D'INVITER M. Pichette à continuer, selon ses disponibilités, d'accompagner les employés en traitement des eaux, de les soutenir et de les conseiller dans le suivi des projets, afin de bénéficier de son expertise et de son expérience précieuse ;

DE CONFIER à Mme Hafsia le suivi des projets d'immobilisation relatifs notamment aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées ;

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les ajustements organisationnels nécessaires pour permettre l'intégration et l'exécution de ce mandat élargi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 2025-354-5.6

Autorisation de paiement — Fourniture et installation de venturies en acier inoxydable à l'usine de filtration

ATTENDU QUE, par la résolution numéro R2025-05-488 adoptée le 14 mai 2025, le Conseil local autorisait l'attribution d'un contrat de services professionnels à l'entreprise VO3 Inc. pour la fourniture et l'installation de venturies en acier inoxydable à l'usine de filtration ;

ATTENDU QUE la facture numéro VO-20250801-16, reçue de la part de VO3 Inc. en date du 1^{er} août 2025, s'élève à un montant de 45 523,36 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ce projet, en tant qu'immobilisation, pourrait être intégré à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Québec* (TECQ 2024-2028), plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes - Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-614

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro VO-20250801-16 à l'entreprise VO3 Inc., pour un montant de 45 523,36 \$, plus taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le code comptable : 03-616-09-721 TECQ 2024-2028 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat au nom de la Localité ;

QUE l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, soit autorisée à émettre tous les paiements requis afin d'assurer l'exécution complète de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-5.7

Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Remplacement équipement en fin de vie

ATTENDU l'offre de services numéro S-8825, déposée par l'entreprise VO3 inc. en date du 20 mai 2025, pour le remplacement de dispositifs arrivés en fin de vie à l'usine de traitement d'eau potable (sonde d'ozone ambiant, vanne pneumatique, kits de remplacement pour séparateur air/eau, etc.), au montant de 2 432,12 \$, plus frais de transport, douane et manutention, ainsi que les taxes applicables en sus ;

ATTENDU QUE cette intervention en immobilisations pourrait être intégré à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028*, et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-615

QUE le Conseil local de Radisson accepte l'offre de services numéro S-8825 reçue de l'entreprise VO3 inc. en date du 20 mai 2025, pour un montant de 2 432,12 \$, plus frais de transport, douane et manutention, ainsi que les taxes applicables en sus ;

QUE le financement de cette dépense soit imputé au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « *Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable* » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

ATTENDU QUE le système UV de l'usine de filtration n'est plus fonctionnel depuis plusieurs années et qu'il est nécessaire de le mettre à niveau ;

ATTENDU QUE certains dispositifs de l'usine de filtration nécessitent une mise à niveau régulière afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et de prolonger leur durée de vie utile, notamment les générateurs et la sonde d'ozone, les lampes UV, le compresseur ainsi que des éléments de plomberie ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu, en date du 20 août 2025, la soumission numéro S-14125 de l'entreprise VO3 inc., pour un montant totalisant 39 813,98 \$ avant taxes, concernant la mise à niveau des pièces et dispositifs mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet intitulé « Mise aux normes — usine de filtration et station de surpression d'eau potable » ;

ATTENDU QUE ce projet constitue une immobilisation admissible dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Québec (TECQ) 2024-2028.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-616

D'AUTORISER l'octroi du contrat à l'entreprise VO3 inc., pour un montant total de 39 813,98 \$ avant taxes, conformément à la soumission S-14125 datée du 20 août 2025 ;

QUE cette dépense soit imputée au Programme TECQ 2024-2028, dans le cadre du projet « *Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable* » ;

D'AUTORISER monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, à signer tout document requis et à effectuer les démarches nécessaires à la conclusion du contrat ainsi qu'à l'intégration du projet dans la programmation de la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Le rapport du service d’inspection pour le mois d’août 2025 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2025-354-7.2	Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-031 remplaçant le règlement 74 sur les animaux de compagnie dans la Localité de Radisson
--------------	--

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère, Suzanne Pelletier, qu’un règlement sera présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure du Conseil local de Radisson, soit le Règlement no. 2025-031, 031 remplaçant le Règlement no 74 sur les animaux de compagnie dans la Localité de Radisson ainsi que le règlement no. 157 concernant le contrôle des chiens et autres animaux.

Conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère, Suzanne Pelletier dépose une copie du projet de règlement no. 2025-031.

Objet du règlement :

Le projet de règlement vise à :

- Mettre à jour les dispositions relatives à la garde et au contrôle des chiens et autres animaux sur le territoire de la Localité de Radisson ;
- Préciser les responsabilités des propriétaires et gardiens d’animaux ;
- Encadrer la nomination d’un contrôleur et définir son rôle en collaboration avec le fonctionnaire désigné (inspectrice municipale) ;
- Prévoir les modalités de capture, de mise en fourrière et de délivrance des constats d’infraction ;
- Assurer la sécurité, la tranquillité et le bien-être de la collectivité.

2025-354-7.3	Nomination et désignation d’un contrôleur pour l’application du règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux
--------------	--

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson souhaite assurer l’application de ces règlementation en vigueur relatif au contrôle des chiens et autres animaux dans la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 septembre 2025, le Conseil local a présenté le règlement no 2025-031, lequel remplace le règlement no 74 sur les animaux de compagnie ainsi que le règlement no 157 sur le contrôle des chiens et autres animaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil local prévoient la désignation d’un contrôleur, lequel exerce ses fonctions en collaboration avec le fonctionnaire désigné (inspectrice municipale) afin d’appliquer les dispositions du règlement et de délivrer les constats d’infraction ;

ATTENDU QUE le rôle du fonctionnaire désigné est notamment de délivrer des constats d’infraction, de soutenir le contrôleur dans ses interventions et d’assurer le respect des dispositions réglementaires sur le territoire de la Localité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-617

QUE le Conseil local de Radisson désigne M. Sébastien Pépin à titre de contrôleur pour l’application du règlement no 74 sur les animaux de compagnie, ainsi que pour tout règlement subséquent portant sur le même sujet ;

QUE le contrôleur exerce ses fonctions en collaboration avec Mme Hafsia Boughanmi, inspectrice municipale (fonctionnaire désignée), notamment en ce qui concerne la délivrance des constats d’infraction, les captures, la mise en fourrière et toute autre intervention prévue au règlement ;

QUE cette désignation demeure en vigueur jusqu’à ce que le Conseil local en décide autrement par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-8	Loisirs et culture
-------------------	---------------------------

2025-354-8.1	Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de septembre 2025
--------------	--

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de septembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-09-618

D'APPROUVER, pour le mois de septembre, un budget de 6 638 \$, pour le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-8.2	Dépôt du rapport d’activités — Service des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire – Août 2025
--------------	---

Le rapport résumant les différentes activités d’intervention du service des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire pour le mois d’août 2025 a été déposé. Les membres du conseil local en prennent connaissance et en assureront le suivi, au besoin.

ATTENDU QUE le Conseil local place le bien-être, la sécurité et l'inclusion de ses aînés au cœur de ses priorités et reconnaît leur rôle essentiel dans la vitalité et la solidarité communautaire ;

ATTENDU QUE, grâce au soutien de la *Société du Plan Nord* et d'*Emploi et Développement social Canada (EDSC)* dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024-2025*, la Localité de Radisson a réalisé une salle de visioconférence adaptée aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, laquelle est devenue un lieu central de rassemblement, de participation sociale et d'activités intergénérationnelles ;

ATTENDU QUE la Localité souhaite aujourd'hui bonifier ce projet par la mise en œuvre d'améliorations structurantes comprenant notamment l'acquisition et l'installation d'une génératrice et d'une thermopompe, afin de rendre la salle communautaire plus confortable, sécuritaire et résiliente dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'augmentation des canicules et des pannes électriques prolongées ;

ATTENDU QUE le projet intitulé « *Radisson solidaire : un espace inclusif et résilient pour nos aînés* » contribue directement aux objectifs du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires 2025-2026*, à savoir :

- Promouvoir le bénévolat des aînés et des autres générations ;
- Faire participer les aînés au sein de la collectivité à titre de mentors, de leaders et de porteurs de savoirs ;
- Accroître la sensibilisation à la maltraitance envers les aînés, y compris à l'exploitation financière ;
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;
- Soutenir des projets d'immobilisation visant à améliorer les espaces communautaires utilisés et fréquentés par les aînés ;

ATTENDU QUE ce projet permettra aux aînés non seulement de bénéficier d'un milieu de vie adapté et sécuritaire, mais également de jouer un rôle actif et structurant dans la collectivité, notamment par l'animation d'activités intergénérationnelles, la prévention de l'isolement et la consolidation du bénévolat local ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est estimé à 46 000 \$, incluant une demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès d'EDSC dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, ainsi qu'une contribution de la Localité de Radisson évaluée à 5 000 \$ en argent, et une contribution de 16 000 \$ provenant d'autres partenaires et programmes de financement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-619

D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière auprès d’*Emploi et Développement social Canada (EDSC)* dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires 2025-2026*, de l’ordre de 25 000 \$, pour le projet « Radisson solidaire : un espace inclusif et résilient pour nos aînés » ;

D’AUTORISER la Localité de Radisson à contribuer au projet par un apport financier direct de 5 000 \$, ainsi que par une contribution en nature comprenant la mise à disposition de ressources humaines, d’équipements, de locaux et de services de coordination ;

DE CONFIRMER que le Conseil local de Radisson s’engage à collaborer pleinement avec EDSC, à respecter les critères et exigences du programme, et à soutenir financièrement et administrativement la mise en œuvre du projet dans l’intérêt des aînés et de la collectivité ;

DE RECONNAÎTRE l’importance stratégique du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui constitue un levier majeur pour renforcer la participation sociale, le mieux-être et l’inclusion des aînés, et réaffirmer la volonté de la Localité de Radisson de poursuivre son engagement à développer des initiatives porteuses en faveur de ses citoyens aînés ;

D’AUTORISER Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, à signer et transmettre pour et au nom de la Localité de Radisson tous les documents, formulaires et engagements requis pour assurer le dépôt, le suivi et la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-8.4

Autorisation — Embauche de surveillants / surveillantes de piscine à temps partiel

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite assurer la sécurité des baigneurs et veiller au bon fonctionnement des activités aquatiques pendant la saison estivale ;

ATTENDU QUE la présence de surveillants qualifiés est essentielle pour garantir un environnement sécuritaire et agréable pour tous les usagers de la piscine de Radisson ;

ATTENDU QUE M. Frédérick Gilbert et Mme Kate Illalqua ont été identifiés comme candidats qualifiés pour occuper ces postes à temps partiel ;

ATTENDU QUE les recommandations de la coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Mme Hélène Desgranges, ainsi que du directeur général et greffier, Monsieur Nabil Boughanmi, sont favorables à l’embauche de ces deux candidats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-09-620

QUE le Conseil local de Radisson **AUTORISE** l’embauche de M. Frédérick Gilbert et de Mme Kate Illalqua à titre de surveillants / surveillantes de piscine à temps partiel, afin de répondre aux besoins opérationnels et de garantir la sécurité et la qualité des services offerts à la piscine de Radisson;

QUE le directeur général et greffier, Monsieur Nabil Boughanmi, soit autorisé à préparer les ententes de travail de M. Frédérick Gilbert et de Mme Kate Illalqua, à définir les modalités afférentes et à procéder à leur mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-354-8.5	Autorisation — Participation aux clubs de lecture Club de lecture Caribouquine – Les petits caribous
--------------	--

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson souhaite encourager la lecture, le développement culturel et la participation des enfants aux activités éducatives ;

ATTENDU QUE Radisson est actuellement la seule localité de la Baie-James à ne pas faire partie du Club Caribouquine organisé par le Groupe Neurones ;

ATTENDU QUE le Club de lecture « Caribouquine – Les petits caribous » offre des activités adaptées aux enfants de 6 à 12 ans, incluant des lectures guidées, des bricolages et des tirages au sort pour stimuler l’intérêt pour la lecture ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Mme Hélène Desgranges, recommande la participation de la Localité aux clubs de lecture destinés aux jeunes ;

ATTENDU QUE le Groupe Neurones n’exige plus de frais d’inscription et a adapté le fonctionnement du club aux réalités de la bibliothèque de Radisson.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-09-621	QUE le Conseil local de Radisson AUTORISE de participer aux activités du Club Caribouquine et de défrayer les coûts associés aux tirages trimestriels destinés aux enfants du primaire ;
--------------	---

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil local invite les parents et tuteurs à procéder à l’inscription de leurs enfants via le site officiel du Club : <https://caribouquine.com/>, et à assurer le suivi de leur participation aux activités offertes.

2025-354-9	Affaires diverses
------------	--------------------------

2025-354-9.1	Élection 2025 — Mot du président du conseil local de Radisson
--------------	---

Chères citoyennes, chers citoyens,

À l'approche des élections municipales de 2025, je souhaite vous annoncer officiellement mon intention de solliciter un nouveau mandat à titre de président du conseil local de Radisson.

Au cours des dernières années, vos élus ont eu le privilège de travailler avec vous pour soutenir le développement de notre localité, améliorer nos services et renforcer la qualité de vie de nos familles. Malgré les défis importants, notamment en matière de ressources humaines, je tiens à remercier chaleureusement nos élus ainsi que nos employés pour leur engagement et leur précieuse contribution au service de la Localité de Radisson.

Convaincu qu'il reste encore beaucoup à accomplir ensemble, et animé par un esprit d'ouverture et de respect mutuel, je souhaite, avec vous, continuer à bâtir une localité forte, solidaire et tournée vers l'avenir. Si vous m'accordez votre confiance pour un nouveau mandat, je m'engage, en collaboration avec le conseil que vous aurez choisi, à poursuivre ce travail avec la même énergie, la même rigueur et le même dévouement.

Je suis conscient des défis majeurs qui nous attendent, notamment en matière de ressources humaines et de services de proximité. Toutefois, je demeure persuadé que, par la mobilisation de toutes les forces vives de notre communauté, nous saurons transformer ces défis en occasions de progrès et d'innovation.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers les élus sortants et nos employés pour leur dévouement et leur persévérance. Leur travail, souvent réalisé dans des conditions exigeantes, a permis de maintenir la qualité de nos services et de préparer le terrain pour les projets à venir.

Enfin, je vous invite chaleureusement à participer activement à la prochaine élection municipale. Votre voix, vos idées et votre appui sont essentiels pour bâtir l'avenir de Radisson.

Au plaisir d'échanger avec vous dans les prochaines semaines,

Sébastien Lebrun

Président du conseil local de Radisson

2025-354-10

Période de questions

- **Q1 (Citoyen)** : Concernant le point 4.2 : Pourquoi la Localité n'a-t-elle pas acheté directement le nouveau Loader ??
- **RE1 (président)** : Étant donné que le coût total de l'achat, taxes incluses, dépasse le seuil d'affichage public de 133 800 \$, la loi nous oblige à lancer un appel d'offres public sur SEAO. Cette procédure prendrait du temps. Or, le Loader actuel est en mauvais état et avec l'arrivée de l'hiver, il était urgent de disposer d'un équipement fonctionnel. C'est pourquoi le Conseil local a choisi de louer temporairement un Loader pour six mois, en attendant de compléter la procédure sur SEAO et de procéder à l'acquisition d'un nouveau Loader dans le respect de la loi.

- **Citoyenne** : Une discussion enrichissante a eu lieu avec une citoyenne qui a posé diverses questions sur le point 7.2 relatif au Règlement no 2025-031 concernant le contrôle des chiens et autres animaux, ainsi que sur le point portant sur la nomination et désignation d'un contrôleur pour l'application du règlement.
- Au cours de cette discussion, la citoyenne a partagé un exemple concret d'un incident passé où un chien n'a pas été correctement géré par son propriétaire, en violation du règlement en vigueur. Cette situation a entraîné des débordements et le chien pourrait représenter un danger selon la définition du règlement et de la loi applicable.
- **Président** : la citoyenne a formulé des commentaires et des mises en situation très intéressantes, qui ont été pris en considération par le Conseil local. Ces échanges serviront de référence pour apporter des modifications à la nouvelle réglementation, afin de renforcer la sécurité et la conformité des propriétaires d'animaux.

2025-354-11 **Clôture de la séance**

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

R2025-09-622 **ET RÉSOLU** de clore la séance à 19H30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James